

Chapitre 7

Le patrimoine de l'Université d'Aix-Marseille, de la prise de conscience à la protection au titre des Monuments Historiques, un long chemin



B. Vila
Aix-Marseille Univ., IRD, LPED,
Marseille, France

Inscription

Classement

Botanique

Ce chapitre est paru dans :
Vila B. (2023), Les collections naturalistes de la faculté des sciences de Marseille (Université d'Aix-Marseille) : du matériel d'étude à la patrimonialisation
Les Impromptus du LPED, n°7, Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 285 p.

Histoire
des sciences

Astronomie

Politique
patrimoniale

Paléontologie

Introduction

Les universités françaises ont accumulé, au cours de leur existence, un patrimoine considérable et l'Université d'Aix-Marseille n'échappe pas à cette règle (Vila, 2018). A ce titre, elle totalise à elle seule 1/3 des herbiers présent en région PACA, les 7/10^e des collections de géologie et des collections d'instruments uniques en astronomie et en physique (Vila, 2017). Si, à l'origine ces collections ont été assemblées dans le cadre d'activités de recherche et d'enseignements, aujourd'hui s'ajoute la diffusion des connaissances.

Depuis plusieurs années, de nombreuses universités françaises ont pris conscience de l'importance de ce patrimoine et sont maintenant attentives à sa conservation et à sa valorisation. A cet effet, plusieurs universités ont créé des services du patrimoine comportant des personnels dédiés, des locaux de conservation et d'exposition, dotés de moyens financiers accompagnant une politique de gestion et de valorisation.

I. La très lente prise de conscience de l'existence du patrimoine à l'Université d'Aix-Marseille

L'Université d'Aix-Marseille est encore loin de cette organisation. Il faut remonter au début des années 2000 pour qu'une prise de conscience - malheureusement partielle - s'opère. En effet, suite à la mise en place d'une mission interministérielle, d'un groupe de réflexion et d'un inventaire au sein des observatoires astronomiques, l'université apprend qu'elle détient un patrimoine remarquable en astronomie. Cette première démarche aboutira dans les années 2000 à la

restauration de certains instruments répertoriés dans la base Palissy et à la protection de 44 d'entre eux au titre des Monuments Historiques (21 classés, 23 inscrits). Ainsi l'astronomie, portée par J. Caplan, inventorie, conserve, protège et valorise le patrimoine astronomique universitaire (Caplan, Prévot, 2002; Vila et al., 2023). Une partie de ce patrimoine est alors exposée dans la maison des Astronomes (Figure 1).



Figure 1 : Quelques instruments classés exposés au sein de la maison des astronomes avant l'installation de l'IMERA en 2010. On distingue notamment au premier plan le cercle de Borda dit cercle répéteur de Lenoir (Photographie J. Caplan).

Au même moment, aux Publications de l'Université de Provence, sous la direction de G. Aillaud, Y. Georgelin et H. Tachoire paraissent en 2002, les 3 volumes de « Marseille, 2600 ans de découvertes scientifiques ». Rassemblant 68 chapitres rédigés par 26 auteurs, cet ouvrage raconte l'histoire des découvertes scientifiques à Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours en faisant une grande place à la faculté des

sciences... Même si cette parution ne permet pas non plus une réelle prise de conscience, elle montre néanmoins que des universitaires sont sensibles à ce patrimoine.

Pour ce qui est des collections de sciences naturelles, il faudra également attendre les années 2000 pour que s'opère une réorganisation à la suite des travaux de

II. Vers une politique patrimoniale et la protection du patrimoine

rénovation des bâtiments du site St-Charles. En 2001, les collections de paléontologie et de botanique réintègrent leurs locaux. A l'initiative de Jean Philip, alors directeur de l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement, le musée de paléontologie est créé et ouvre ses portes aux étudiants, aux scolaires et au grand public. En botanique, l'herbier et le musée colonial réintègrent leurs locaux et font l'objet d'une réorganisation par R. Verlaque, chercheuse au sein du Laboratoire de Botanique.

Avec ces trois démarches indépendantes mais complémentaires, motivées par des événements indépendants et externes, on prend pour la première fois en considération le patrimoine universitaire.

C'est dans ce contexte que des enseignants-chercheurs nouvellement nommés vont s'organiser pour constituer un groupe de travail autour des collections de sciences naturelles indispensables dans les thématiques de recherche qu'ils abordent. En justifiant d'actions d'enseignements, de recherches, de diffusion des connaissances et de gestion, ils bénéficient du soutien financier du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Malheureusement quelques années plus tard, en 2007, ces crédits sont supprimés avec la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et les RCE (responsabilités et compétences élargies des universités).

À la suite des sollicitations de ces enseignants-chercheurs récemment nommés, l'Université de Provence nomme un chargé de mission du patrimoine, chargé de mission qui sera reconduit dans ses fonctions au quadriennal suivant au sein de l'Université d'Aix-Marseille (issue de la fusion des trois universités marseillaises). Ainsi, de 2010 à 2015, débutera la mise en place d'une politique patrimoniale avec :

- conduite d'inventaires,
- repérage de collections remarquables,
- structuration d'une équipe autour du patrimoine,
- mise en place d'actions de gestion et de valorisation scientifique,
- recherche des financements,
- structuration de réseaux de collaborations internationales et nationales (Vila, 2017).

C'est dans ce cadre de protection et de valorisation du patrimoine, et dans la continuité de ce qui avait été entrepris en astronomie, que sera menée une démarche auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la protection de nouveaux ensembles. La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label mais un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. Ainsi l'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte.

Après que des inventaires aient été menés sur les principales collections universitaires, il est apparu, que deux ensembles méritaient une attention particulière. Il s'agissait des collections du musée colonial de Marseille (Figures 2 et 3) et de salles de l'Institut de Chimie (Figures 4

et 5), deux ensembles localisés sur le site de St-Charles. Après documentation, ils ont été présentés lors de la commission du 29 janvier 2015 à la protection au titre des monuments historiques.

III. Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques en 2015

Ainsi, par arrêté du 3 avril 2015, les collections du Musée colonial de Marseille, le mobilier de l'Institut de Chimie (mobilier des salles de travaux pratiques et de la salle Pasteur) ont été inscrits au titre des monuments historiques. La Commission départementale des Objets mobiliers du 29 janvier 2015 a également voté à l'unanimité un vœu de classement pour les collections du Musée colonial de Marseille. À la suite d'une réforme, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture renouvelle en avril 2018 le vœu de classement des collections du Musée colonial de Marseille. Ce dernier est toujours en attente.

Le patrimoine présenté en commission :

Collection du musée colonial de Marseille :

- Patrimoine mobilier du Musée colonial de Marseille. Il s'agit de 8 vitrines à 2 portes, 1 vitrine à 6 portes, 1 vitrine à 8 portes, 2 tables-vitrines, 2 potences vitrine 2 portes, 1 potence vitrine 6 portes, 7 cartouches avec le nom de la colonie et du banc du Musée colonial.
- La collection comprend 543 échantillons de plantes « utiles à l'Homme » plus 11 objets ethnographiques. Herbiers de Guyane française, de Nouvelle-Calédonie, de la Réunion et de Tahiti, répartis dans 82 boîtes de classement vert empire et 31 Planches d'herbier de l'Exposition Coloniale de Marseille de 1906.



Figure 2 : Une des anciennes salles d'exposition du musée colonial de Marseille, à la faculté des sciences en 1922. C'est la partie préservée de ce mobilier et des échantillons qui a fait l'objet d'une démarche de protection au titre des Monuments Historiques. (Source : Carte postale Arecole Marque déposée).



Figure 3 : Le mobilier et les collections de l'ancien musée colonial tels qu'ils sont conservés en 2022 dans une salle de l'ancien Laboratoire de Botanique de la faculté des sciences (Photographie Bruno Vila).

- Patrimoine mobilier de l'institut de chimie
Il s'agit des paillasses murales et centrales, de la hotte et des meubles de deux salles de TP situées au 1^{er} étage, de l'Institut, Ainsi que la salle Pasteur en sous-sol avec ses aménagements. L'ensemble de ce patrimoine inscrit est présenté dans une note parue en 2020 (Vila et Bret, 2020).

Cette inscription assure une protection aux collections universitaires généralement peu considérées. Ainsi, tous les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques sont imprescriptibles (L. 622-13). Tout déplacement de l'objet mobilier protégé doit faire l'objet d'une déclaration dans les conditions prévues à l'article R. 622-57. Le propriétaire ou détenteur d'un objet mobilier protégé au titre des monuments historiques est tenu de le présenter aux agents de

l'administration lorsque ceux-ci effectuent le récolement (L. 622-8 et R. 622-24 et R. 622-25). Par ailleurs, en application de l'article L. 622-7, les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans autorisation délivrée par le préfet de région. Les travaux autorisés s'effectuent sous le contrôle scientifique et technique (CST) des services de l'État chargés des monuments historiques (R. 622-18 à R. 622-23).



Figure 4 : Salle de travaux pratiques de chimie générale en 1922. L'équipement de cette salle montre les aménagements modernes de l'Institut de Chimie. Si les grandes paillasses centrales diffèrent légèrement de celles actuellement conservées (il n'y a pas d'éviers latéraux, les paillasses sont à étagères simples...), la hotte visible en arrière-plan semble être identique à celle qui subsistait encore début 2022 dans la salle travaux pratiques inscrite. (Source : Carte postale Arecole Marque déposée. 11, Q. de Versailles, Nantes. Faculté des Sciences. 44. Travaux pratiques de chimie générale).



Figure 5 : Les grandes tables de travail de la salle de TP 2 de l'Institut de de Chimie (Photographie Bruno Vila).

Conclusion

Même si le chemin est long et que « *la préservation du patrimoine doit encore trouver une légitimité propre, voire un sens, au sein des universités en France* » comme le dit Soubeyran et al. (2009), des universitaires bien conscients que le futur ne peut s'écrire qu'à la lumière des connaissances acquises dans le passé ont ouvert la voie de la reconnaissance de ce patrimoine.

Outre le dispositif de protection, l'inscription et le classement des collections, sur la base de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques, des notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité, constituent une reconnaissance régionale et nationale de la valeur patrimoniale des collections concernées.

Il semble indispensable aujourd'hui que les universités qui détiennent souvent un patrimoine extraordinaire en prennent conscience et s'en saisissent comme supports pour la recherche et l'enseignement. Il est aussi indispensable pour les universités de se réapproprier ce patrimoine pour définir et/ou réaffirmer leur identité. Ce patrimoine, comme tous les patrimoines d'ailleurs, doit être considéré comme un atout et ne pas être pensé comme une contrainte.

Remerciements

Je tenais à remercier Agnès Barruol (Conservateur en chef du patrimoine, rattachée à la direction de la Culture du conseil général des Bouches-du-Rhône) et Yves Cranga (Conservateur général du patrimoine de la Direction régionale des affaires culturelles pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse) qui ont accompagné la démarche depuis les premières visites des collections jusqu'à leur présentation devant les commissions. Je remercie également Pierrick Rodriguez (Conservateur des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse) et Robert Jourdan (Conservateur régional des Monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse) qui ont pris par la suite le relai.

Aillaud G., Georgelin Y., et Tachoire H.

- 2002. Vol 1 : Savants et érudits de l'Antiquité à la Révolution Française, Vol 2 : Vers la création de la faculté des sciences, Vol 3 : Découvreurs et découvertes à partir de 1850. Publications de l'Université de Provence.

Caplan J., Prévot M.-L.

- 2002. L'observatoire de Marseille et son patrimoine. *Lettre de l'OCIM* 84 : 18-19.

Soubiran S., Lourenço M., Wittje R., Talas S. et Bremer T.

- 2009. Initiatives européennes et patrimoine universitaire, *La Lettre de l'OCIM* 123 : 5-14. <http://ocim.revues.org/229>

Vila B.

- 2017. Les collections scientifiques de l'Université Aix-Marseille entre 2012 et 2015 : 4 années de structuration. <https://tresoram.u.hypotheses.org/1129>

- 2018. Les collections universitaires françaises, quelles stratégies pour le XXI^e siècle ? *Bull. Soc. linn. Provence* 69 : 53-58.

Vila B. et Bret P.

- 2020. L'Institut de chimie de la nouvelle Faculté des sciences de Marseille en 1922 : un patrimoine à préserver. Histoire de la chimie. *L'actualité chimique* 451 : 49-56. <https://www.lactualitechimie.org/IMG/pdf/2020-451-mai-vila-p49.pdf?10555/97de5455bcb88db99de9aa293c83527e0b830f1f2>

Vila B., Le Guet Tully F. et Bret P.

- 2023. Hommages à James Caplan (1942-2020) : le patrimoine astronomique de l'Observatoire de Marseille, de la sensibilisation à la conservation. *Les impromptus* 7 : 272-280.